



litige concernant rétraction hors délais commande à domicile hors

Par **JEZEQUEL YOLANDE**, le **01/02/2010** à **12:16**

J'ai effectué une commande le 25 novembre 2009 auprès de la manufacture d'AUBUSSON pour une tapisserie, pour un montant de 10 000 euros, qui doit m'être livrée le 25 septembre 2010.

Cet achat est financé par un crédit auprès de SOFINCO en 72 mensualités avec une première mensualité le 15 novembre 2010.

J'ai regretté cet achat et j'ai demandé son annulation par lettre recommandée postée le 4 décembre 2009. Or mon droit de rétractation expirait le 2 décembre à minuit.

Par courrier du 7 janvier 2010 la manufacture a refusé l'annulation indiquant que j'avais souhaité cette demande "bien au delà du délai légal". Je suis surpris qu'elle est attendue plus d'un mois pour me signifier son refus. Elle me demande en outre de signer une autorisation de prélèvement immédiatement. Ce que je refuse absolument, dans la mesure où la livraison est prévue en septembre 2010.

Je voudrais savoir s'il y a une jurisprudence au sujet des rétractions de commande hors délai ?